Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_168BIS-DE

Bureau métropolitain du 4 juin 2026

Décision

PSDA/DEEI/PLIE
Rapporteur : Mme Zamord P.

B 2026-168 - Développement économique - Emploi - Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Fonds Social Européen Plus (FSE+) - Acte attributif n° 25C1010 - Avenant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Hervé M., M. Savignac J., Mme Sonnet C., M. Du Mottay E., M. Houssin J., Mme Kerauffret V., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A..

Ont donné procuration : M. Pinault P. à Mme Faucheux V., M. Guéret S. à M. Roullier O., M. Morel C. à M. Sémeril S..

Absents/Excusés : M. Le Blond G., M. Le Borgne D., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Collet S., M. Denis G., M. Labbé S..

Le quorum s'élève à 21 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 29 mai 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 18h36.

***

Vu la délibération n° C 2026-039 du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la convention de subvention globale n° 23-050 couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 et l'avenant n° 26C0027 prolongeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2028.

EXPOSÉ

Fondés sur des diagnostics partagés par les collectivités territoriales, l'État et les acteurs sociaux et économiques concernés, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont des outils d'animation et de mise en œuvre des politiques d'emploi et d'insertion au profit des publics très éloignés de l'emploi.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_168BIS-DE

Le PLIE de Rennes Métropole s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques territoriales de l'État en matière d'emploi des publics prioritaires et du Programme Brétilien d'Insertion (PBI) porté par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dont l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi des publics en insertion constitue une des grandes orientations.

Le PLIE s'inscrit également à l'échelon local dans le cadre du projet communautaire de Rennes Métropole "accueillante et solidaire". L'intervention d'un PLIE participe à la mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté.

Pour la programmation européenne 2022-2027, le Conseil métropolitain a approuvé, le 18 novembre 2021, la candidature de Rennes Métropole en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale de FSE+ pour le PLIE, et autorisé le dépôt d'une demande de subvention globale.

Le PLIE de Rennes Métropole s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 du Programme National (PN) FSE+, "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus".

Les crédits européens permettent de cofinancer des actions d'insertion destinées à l'accompagnement vers l'emploi durable et la qualification des personnes ciblées par le protocole du PLIE, adopté par le Conseil métropolitain le 24 mars 2022 et signé conjointement par le Préfet de Région, le Conseil régional, le Conseil départemental, la ville de Rennes et Pôle Emploi.

Le PLIE se fixe comme objectif d'accompagner annuellement 1 000 personnes à compter de l'année 2024.

Le PLIE se fixe, par ailleurs, comme objectif l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante pour 50 % du public accompagné.

Un avenant à l'opération "Dynamisation et sécurisation des parcours 2024 – 2025" n° 25C1010 portée par Rennes Métropole est présenté.

Dans sa demande d'avenant, le porteur du projet a souhaité préciser la nature des aides individuelles et modifier la répartition des dépenses entre les différents postes susceptibles d'être valorisés lors de l'établissement du bilan.

La modification conventionnelle demandée porte sur la valorisation de dépenses directes de participants. Ce poste de dépenses était ouvert, cependant aucune dépense n'avait été prévue. La modification conventionnelle porte sur un transfert de dépenses du poste "prestations externes" vers "dépenses participants" pour un montant de 6 000 € sur 2024 et 5 000 € sur 2025.

Les actions présentées ne font l'objet d'aucune modification sur le fond. Le porteur de projet a toutefois précisé et complété la nature des aides individuelles initialement envisagées. Il indique que ces dépenses correspondent à des aides individuelles pouvant se traduire par le financement ou le cofinancement du permis de conduire, de formations non certifiantes et non qualifiantes mais également par des aides accordées pour la garde d'enfants, la prise en charges de frais kilométriques, de frais de repas... et plus globalement, tout frais que les participants seraient susceptibles de supporter pour mener à bien leur projet professionnel. Ces dépenses engagées par les participants pourront être directement remboursées à ces derniers.

Les précisions apportées n'entraînent aucune modification du projet global tel qu'il a été initialement présenté. Le coût total de l'opération ainsi que les ressources mobilisées (par nature et en montant) demeurent inchangés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_168BIS-DE

Le Comité de Pilotage du PLIE du 1er juin 2026 a validé le bien-fondé de cette modification.

Les dépenses résultant de cette programmation d'action seront imputées au budget principal chapitre 011, article 6188 pour l'opération portée par Rennes Métropole. Ces dépenses dépendent de la politique sectorielle Attractivité et développement économique, du secteur "Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle" et du sous-secteur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité, 2 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : Mme Laurence Duffaud, M. Cyrille Morel

- d'approuver les termes de l'avenant à l'acte attributif à intervenir entre Rennes Métropole en qualité de service gestionnaire des opérations internes et Rennes Métropole en qualité de service porteur de projet ;

- d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à l'acte attributif et tout acte s'y rapportant.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 16 juin 2026

Olivier DEHAESE

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT
Signature numérique de Laurence QUINAUT
Date : 2026.06.16 15:38:53 +02'00'

Laurence QUINAUT

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_168BIS-DE

ANNEXE 5

2025_Bretagne_PLIE RENNES_AAP INTERNE_2024_2025				**Montant FSE+ maximal prévu**		**550 000 €**	/
				Montant FSE+		/	
N° MDFSE+	Porteur de projets	Intitulé de l'opération	Dispositif	Année 2024	Année 2025	**Total FSE+ demandé**	**Statut de l'opération**
202502577	RENNES METROPOLE	Dynamisation et sécurisation des parcours 2024-2025	Soutenir une offre d'insertion adaptée aux besoins des participants du PLIE et aux opportunités d'emploi du territoire en complémentarité des offres d'insertion existantes	147 000.00€	167 000.00 €	314 000.00 €	conventionnée
Total						**314 000.00 €**	/

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260604-B2026_168BIS-DE

Annexe 6

Numéro de l'opération	Raison sociale du porteur	Dispositif	Libellé de l'opération	Date début réalisation	Date fin réalisation	Nombre prévisionnel de participants	Dépenses totales	Montant Financement de l'UE sollicité	taux de cofinancement FSE+
202502577	RENNES METROPOLE	Soutenir une offre d'insertion adaptée aux besoins des participants du PLIE et aux opportunités d'emploi du territoire en complémentarité des offres d'insertion existantes	Dynamisation et sécurisation des parcours 2024-2025	01/01/2024	31/12/2025	220	354 796,21 €	314 000,00 €	88,50%
						220	**354 796,21 €**	**314 000,00 €**	**88,50%**